



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

DIPLÔME DE DOCTEUR

(1) INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE

(Arrêté du 23 novembre 1988 relatif aux études doctorales)

préparé en collaboration avec (2) _____

Vu les titres initiaux produits par Monsieur SEMPERE-TORRES Daniel
né(e) le 11 juillet 1963 à MALAGA (Espagne)

Vu les pièces constatant que l'intéressé(e) a présenté en soutenance, conformément aux règlements, à la date
du 11 mai 1990 une thèse ou un ensemble de travaux (3) portant sur le sujet suivant :
Calcul de la lame ruisselée dans la modélisation Pluie-Débit : Limites des approches globales
et introduction simplifiée de la topographie et de la variabilité spatiale des pluies. Application aux bassins
devant un jury constitué au sein de (1) L'Institut National Polytechnique de Grenoble
présidé par Monsieur MUSY et composé de Messieurs BEVEN, LAVABRE,
OBLED, DUBAND, ROCHE

Vu la décision dudit jury prononçant l'admission de l'intéressé(e) avec la mention TRES HONORABLE
LE DIPLÔME DE DOCTEUR DE (1) L'INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE
(4) GEOSCIENCES : MECANIQUE DES MILIEUX GEOPHYSIQUES ET ENVIRONNEMENT
est conféré à Monsieur SEMPERE-TORRES Daniel
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Grenoble, le 22 septembre 1992

(5) Le Président de l'INPG
Maurice RENAUD

Signature du titulaire : _____ Vu, pour le Ministre et par délégation,
le Recteur de l'Académie, Chancelier des Universités,

- (1) Désignation de l'(des) établissement(s) délivrant le diplôme.
(2) Désignation de l'(des) établissement(s) ayant, le cas échéant, collaboré
à la préparation du diplôme.
(3) Rayer la mention inutile.

- (4) Désignation de la discipline ou de la spécialité
(à la discrétion de l'établissement).
(5) Titre(s) de la (des) personne(s) dirigeant
l'(les) établissement(s) délivrant le diplôme.

N° 384 DINPG
138